

## COMPTE RENDU

<b>TYPE DE RÉUNION</b>	<b>DATE/LIEU</b>
Réunion de constitution des groupes thématiques	01/04/2020 – en visioconférence
<b>POINTS À L'ORDRE DU JOUR</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modalités de mise en place des nouveaux groupes thématiques.</li> </ul>	
<b>PARTICIPANTS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Léonie BACK, conseillère en insertion pro., référente santé, MLPM.</li> <li>Jérôme BÉGUINET, chargé de mission, ARS-DT57.</li> <li>Leïla DRIDER, membre, association Asperger Lorraine.</li> <li>Cécilia LE PAGE, animatrice, GEM Camille Claudel.</li> <li>Coralie LEMOINE-FALGAS, chargée de mission santé, Ville de Metz.</li> <li>Bernadette MACÉ, responsable du pôle de soutien à la parentalité et à la conjugalité, EPE de Moselle.</li> <li>Marie-Laurence ROMAIN, pilote, MAIA du sillon mosellan (Metz et Thionville), Département de la Moselle.</li> <li>Annie STOCKY, adhérente, UNAFAM antenne de Sarreguemines.</li> </ul>	
<b>PROCHAINE RÉUNION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Calendrier établi prochainement.</li> </ul>	
<b>CONCLUSIONS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancer un appel à rejoindre les groupes thématiques aux membres du CLSM.</li> <li>Établir un calendrier prévisionnel des réunions.</li> </ul>	

### Plan de lecture

Synthèse.....	2
Information aux participants.....	2
Santé mentale et Covid .....	3
Constitution et animation des groupes thématiques .....	6

## SYNTHÈSE

### **Santé mentale et Covid**

Les participants partagent leurs observations de l'impact de la situation de crise sanitaire sur la santé mentale des professionnels et des publics auprès desquels ils interviennent. Une page d'information dédiée aux initiatives des acteurs locaux est disponible sur le site Internet du CLSM et sera mise à jour régulièrement.

### **Constitution des groupes thématiques**

Une présentation est faite des pistes d'action pour chaque thématique. Un appel sera lancé aux membres du CLSM pour rejoindre ces groupes. Un calendrier sera établi pour réunir au moins deux fois chaque groupe avec comme objectif d'identifier des projets à réaliser dans le cadre du CLSM.

Pour la thématique « jeunes et santé mentale », l'idée est avancée de proposer d'intégrer le sujet de la santé mentale aux lycéens formés à la promotion de la santé par les pairs. Une démarche comparable pourrait être engagée avec le professionnel du site de Metz de l'Université de Lorraine.

Dans le groupe « prévention et gestion des situations de crise », une réflexion pourrait s'engager pour favoriser l'accès à la formation aux premiers secours en santé mentale. Une piste s'ouvre avec quelques professionnels formés sur le territoire et le Centre Pierre Janet qui proposera des sessions.

### **INFORMATION AUX PARTICIPANTS**

Stéphane TK introduit la réunion par quelques informations :

- Report en fin d'année des événements initialement programmés à l'occasion des SISM annulé par rapport au contexte de crise sanitaire.
- Maintien de la session d'avril de sensibilisation en santé mentale dans un format adapté à distance.
- Mise en ligne sur le site Internet du CLSM d'une [page d'information et de ressources](#) qui présente notamment les initiatives locales en santé mentale par rapport au Covid-19.
- Deux sources complémentaires d'information en santé mentale en lien avec la situation de crise sanitaire : le [Psycom](#) et la [plateforme nationale des CLSM](#).

Stéphane TK rappelle l'objectif de la réunion qui est de définir les modalités de mise en place des nouveaux groupes thématiques du CLSM. Elle fait suite au [forum](#) à l'occasion duquel les participants ont formulé des propositions d'action pour ces thématiques (synthèse dans le tableau ci-dessous).

Tableau : Synthèse des pistes d'actions proposées lors du forum

NOUVELLES THÉMATIQUES	PISTES D' ACTIONS PROPOSÉES PAR LES PARTICIPANTS AU FORUM
<b>Santé mentale des jeunes</b>	Développer un partenariat sur la santé mentale des jeunes.
<b>Enfance et parentalité</b>	Sensibiliser les parents sur les réseaux sociaux et créer une animation « escape game ».
<b>Prévention et gestion des situations de crise</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer de nouveaux dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ une équipe mobile psychiatrie, précarité ;</li> <li>○ un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;</li> <li>○ un numéro d'appel vers un professionnel formé pour les personnes malades et les aidants.</li> </ul> </li> <li>2. Mettre en place localement la formation aux premiers secours en santé mentale.</li> </ol>
<b>Emploi et formation</b>	Sensibiliser les acteurs de la formation à l'accueil de plus de personnes malades psychiques.
<b>Culture et loisirs</b>	Créer un répertoire des structures culturelles prêtes à accueillir tout le monde ou qui ont une action particulière envers les personnes souffrant de troubles psychiques.

## SANTÉ MENTALE ET COVID

Jérôme Béguinet propose aux participants de partager leurs réflexions par rapport au contexte en lien avec la thématique « prévention et gestion des situations de crise ». L'ARS a pour priorité la gestion de la crise Coronavirus. En tant que chargé de mission et référent santé mentale pour le département et pour la cellule d'urgence médico-psychologique, Jérôme Béguinet est intéressé de connaître le point de vue de chacun.e.

Annie Stocky fait remarquer l'attention qu'il faudra avoir pour mesurer l'impact sur la santé mentale de la situation une fois que le confinement terminé.

Marie-Laurence Romain indique que la crise sanitaire a un fort impact sur les Ehpad avec lesquels elle est en contact pour apporter un soutien.

Bernadette Macé présente le service d'écoute téléphonique mis en place par l'EPE, disponible du mardi au samedi de 10h à 18h. Ce soutien assuré par des psychologues est destiné aux parents. Initialement prévu pour trois départements, le dispositif est étendu aux quatre départements de l'ex-Lorraine. Les utilisateurs sont nombreux à exprimer leur mal-être, leur angoisse et des difficultés de cohabitation en situation de confinement.

Léonie Back remercie pour la mise à disposition par le CLSM d'une page d'information sur les initiatives locales par rapport au Covid. Il s'agit d'une aide pour la MLPM qui reçoit des jeunes ne sachant pas vers qui s'orienter. Elle ajoute que des jeunes qui étaient déjà en grande souffrance par leur situation, se retrouvent encore plus isolés dans ce contexte de confinement.

Bernadette Macé informe la MLPM et les partenaires intéressés que l'EPE est un [Point d'accueil écoute jeunes et parents](#) pour les 10-25 ans.

Jérôme Béguinet informe que les hôpitaux de la Moselle ont mis en place des dispositifs de soutien à destination des professionnels de santé. Le CHS de Jury a mis en place un numéro. Les CHS de Sarreguemines et Lorquin ont mis en place un numéro commun. Le CHR Metz-Thionville a son propre numéro pour ses soignants. La population peut contacter le numéro national Covid. La Croix-Rouge gère également une plateforme nationale pour les personnes concernées par une difficulté de santé mentale et assure le lien avec les plateformes départementales d'urgence médico-psychologique.

Marie-Laurence Romain partage quelques remontées de terrain. La situation se tend au niveau des services d'aide et de soins à domicile qui ont tendance à être débordés alors qu'il n'y a pas tant de personnes malades du Covid de retour à leur domicile. Les professionnels au contact de la population sont de plus en plus tendus. Ces professionnels étaient préparés, mais il y a une différence importante entre le fait d'être informé et vivre la situation.

Jérôme Béguinet indique qu'il y a la situation du moment liée à la crise et des conséquences à plus long terme avec des personnes décompenseront plus tard. C'est pourquoi des solutions se construisent en réponse à la crise, mais aussi pour la période qui suivra.

Marie-Laurence Romain demande quel numéro peut être communiqué aux professionnels des services à la personne qui sont exposés à des publics dont les situations sont spécifiques.

Jérôme Béguinet répond que les personnels des Ehpad et des services d'aide à la personne (SAD) peuvent contacter les différents numéros disponibles. Il rappelle également que les Centres médico-psychologiques assurent une continuité de service en adaptant leur fonctionnement. Un premier contact se réalise par téléphone. Selon les situations, un rendez-vous ou une visite à domicile peuvent être proposés.

Jérôme Béguinet présente la [cellule d'urgence médico-psychologique](#) (CUMP). Il s'agit d'un dispositif activé en situation de crise, comme c'est le cas lors d'un attentat ou d'une épidémie. Ce dispositif est en charge de la coordination départementale des différents moyens et dispositifs.

Cécilia Le Page explique qu'avec sa collègue du GEM l'Albatros, les adhérents sont contactés régulièrement. Pour le moment tout se passe bien. Dans les CMP, des infirmiers prennent également des nouvelles des adhérents. Les GEM adressent leurs remerciements pour la mise à disposition d'information sur le site du CLSM. Cécilia exprime son inquiétude sur l'impact du confinement et ses conséquences à long terme.

Jérôme Béguinet informe que les services ambulatoires spécialisés en addictologie, accessibles en semaine, restent disponibles sur le secteur de Metz durant la période du confinement. Le CSAPA/CAARUD Les Wads du CMESA assure une permanence téléphonique et reste ouvert pour l'accueil physique. Le CSAPA Baudelaire et le Centre Édisson sont fermés, mais répondent au téléphone et peuvent mener des entretiens à distance.

Coralie Lemoine explique que le CCAS utilise le répertoire du plan canicule pour contacter les personnes âgées, s'assurer que tout va bien et répondre aux questions.

Marie-Laurence Romain ajoute que la plupart des CCAS avec lesquels la MAIA est en contact utilisent la même méthode qu'à Metz. Certains ont mis en place une astreinte téléphonique avec un renvoi des appels vers les portables des élus en soirée. Marie-Laurence Romain souligne la solidarité des élus sur le terrain.

Léonie Back explique que la mission locale a mis en place une démarche de prise de contact à destination notamment des jeunes en errance. Ces derniers sont appelés une fois par jour pour savoir comment ils vont, dans quelle situation ils sont, s'ils sont restés dans l'hébergement dans lequel ils ont été placés et s'ils ont de quoi manger. Pour les nouveaux jeunes orientés durant le confinement, un conseiller est désigné comme référent pour assurer l'accompagnement.

Marie-Laurence Romain explique qu'au niveau des MAIA et plus largement du service de la coordination gérontologique, duquel le dispositif dépend, une revue de presse est réalisée pour connaître les numéros des services mis en place par les communes. Cette anticipation doit permettre de réagir rapidement en cas de besoin.

Jérôme Béguinet souligne l'importance de ce recueil d'information et sa mise à disposition à l'ensemble des partenaires. Cette information pourra être utile également après la période de crise pour faire face à ses conséquences.

Marie-Laurence Romain fait part du manque de protection qui renforce le mal-être des soignants. Cette situation impacte également les professionnels intervenant au domicile des personnes.

Jérôme Béguinet répond que la question des équipements de protection individuelle est un sujet traité au niveau de l'ARS. Il existe plusieurs filières de distribution de matériel. Il y avait un manque d'équipement. Le gouvernement a passé les commandes. C'est le cas également des collectivités territoriales et de l'ARS. Il y a eu la collecte de dons. Tous les besoins sont remontés à l'Agence. En fonction des approvisionnements, le matériel est distribué.

Marie Laurence Romain ajoute l'importance de la communication. Tous les professionnels ne sont pas informés de ce qui est mis en œuvre pour mettre à leur disposition du matériel de protection.

Jérôme Béguinet indique quelques sites nationaux d'information (le Gouvernement, Santé publique France, l'ARS, de la Préfecture) et invite à prendre connaissance des communiqués de presse spécialisés.

Annie Stocky fait remarquer que le confinement peut conduire à des difficultés de suivi des soins somatiques et psychiques dans un contexte où il est demandé aux personnes de rester chez elles.

Jérôme Béguinet répond qu'avec le contexte de crise, des soins sont déprogrammés ou annulés. Toutefois, certains soins sont maintenus, comme en cancérologie. Il y a également une continuité pour les soins urgents.

#### CONSTITUTION ET ANIMATION DES GROUPES THÉMATIQUES

Stéphane TK rappelle que les nouvelles thématiques du CLSM ont été présentées à la dernière assemblée plénière. Chacune a fait l'objet d'une discussion lors du forum qui a suivi cette instance. Les pistes d'action proposées par les participants sont autant de points de départ pour initier la réflexion des groupes thématiques au moment de leur mise en place. Ces groupes seront ouverts à l'ensemble des partenaires du CLSM. Une attention sera prise pour mobiliser les acteurs incontournables comme la Maison des adolescents pour la thématique « jeunes et santé mentale ».

Sur ce thème, Jérôme Béguinet fait part de l'action réalisée dans le cadre du Contrat local de santé par le Centre Édisson du CDPA57. Des lycéens ont été formés pour transmettre à d'autres jeunes des informations de santé. Un contact pourrait être pris avec eux pour savoir comment leur action de promotion de la santé par les pairs pourrait intégrer le sujet de la santé mentale.

Jérôme Béguinet informe également qu'un professionnel du site de Metz de l'Université de Lorraine a été formé aux premiers secours en santé mentale. Son action vise à former les étudiants. Il pourrait être intéressant de contacter cette personne pour l'associer aux réflexions de la thématique « jeunes et santé mentale ».

Léonie Back confirme l'intérêt de mobiliser des jeunes pour qu'ils interviennent auprès d'autres jeunes. L'action paraît cependant moins évidente à mettre en œuvre au sein de la MLPM avec des jeunes peut-être moins disposés à écouter leurs pairs.

Stéphane TK informe pour la thématique « enfance et parentalité » de la collaboration déjà engagée entre le pôle petite enfance de la Ville de Metz et le Centre psychothérapeutique Winnicott. Il sera

proposé aux professionnels impliqués dans ce partenariat de rejoindre la réflexion pour cette thématique.

Concernant la « prévention et gestion des situations de crise », plusieurs pistes d'action ont été proposées lors du forum (cf. tableau au début du compte rendu). L'une d'elles concerne les [premiers secours en santé mentale](#) (PSSM). À la différence de la sensibilisation en santé mentale qui s'adresse aux professionnels, les PSSM s'adressent aussi au grand public. L'intérêt de cette formation est relativisé par deux principaux freins qui concernent l'absence pour le moment de sessions organisées près de Metz et le coût élevé de 200 € (environ quatre fois plus cher que le PSC1). Au niveau du CLSM, il serait intéressant de réfléchir à la manière de favoriser la réalisation de sessions sur le territoire. Des professionnels du Centre Pierre Janet se forment actuellement pour obtenir le niveau 2 qui est nécessaire pour être intervenant en PSSM.

Jérôme Béguinet confirme l'intérêt, en lien avec le contexte actuel du Covid, d'avoir des personnes formées localement aux PSSM. C'est une manière de contribuer à repérer les personnes en difficulté.

Sur le sujet du développement des connaissances en santé mentale, l'action sensibilisation programmée en avril est maintenue dans un format adapté pour être dispensé à distance. Cette occasion permettra de tester l'intérêt d'utiliser ce moyen pour diffuser plus largement de la connaissance en santé mentale. Les personnes intéressées peuvent consulter la plateforme dédiée : <http://sensibilisation.sante-mentale-territoire-messin.fr> avec ces identifiants de connexion : utilisateur : [invite](#) et mot de passe : [Invite@57000](#).

Pour la thématique « emploi et formation », il conviendra d'associer des acteurs encore peut présent dans le CLSM comme le [Cap emploi](#). Ce dernier a déjà engagé un partenariat avec le CH de Jury pour accompagner vers l'emploi quelques patients dans le cadre d'un dispositif adapté.

Léonie Back ajoute que la MLPM collabore avec le Cap emploi. Le dispositif permet à un jeune en difficulté psychique d'être orienté vers le Cap emploi avant même de bénéficier d'une reconnaissance de travailleur handicapé. Cela permet la réalisation d'un diagnostic pour connaître les difficultés qui peuvent se poser dans le cadre de l'accès à la formation ou à l'emploi. Léonie Back ajoute que le territoire bénéficie d'un bon réseau d'acteurs dans ce domaine.

Pour la thématique « culture et loisirs », l'idée est de créer un répertoire des structures qui ont développé une offre prenant en compte les spécificités des publics concernés par une problématique de santé mentale. Stéphane TK indique que ce travail pourrait venir compléter le contenu du [guide santé mentale](#).

Pour la phase de constitution des groupes thématiques, Stéphane TK propose de lancer un appel à participation aux acteurs impliqués dans la démarche CLSM. Une deuxième proposition concerne l'identification d'un référent par projet au moment où les groupes seront actifs.

Il est convenu d'établir un calendrier. Il est envisagé de réunions deux fois chacun de groupe avec l'objectif d'identifier des projets. Le site Internet du CLSM servira d'espace de partager des documents et des productions des groupes.